

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3008

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 30

À l'alinéa 41, substituer aux mots :

« par une convention signée en application du I de l'article L. 162-18, au I de l'article L. 162-18-1, au dernier alinéa de l'article L. 162-18-2 ou au 2° du IV de l'article 62 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 »

les mots :

« au I de l'article L. 162-18-1, au dernier alinéa de l'article L. 162-18-2, au 2° du IV de l'article 62 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 ou par une convention signée en application du I de l'article L. 162-18 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel